

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-trois et le 09 février à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 02 février 2023.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. PATIER)
Commune de Terrasson : Monsieur Roger **LAROUQUIE**, conseiller municipal (Suppléant de M. GARY)
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. DELPECH)
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2023-08 – Cession d'immobilisation

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président


Le Président expose aux membres du CA qu'il y a lieu de procéder à la cession d'un téléphone iphone 14 acheté le 18/01/2023, au prix d'acquisition soit 770,16 € TTC au profit d'un des salariés pour son usage personnel.

Cela constituera une opération blanche pour la Régie car le prix de vente égale le prix d'achat.
La cession sera enregistrée au compte 775 en recettes de fonctionnement pour la valeur de 770,16 € TTC.

Il y a lieu d'en informer le CA afin qu'il délibère pour autoriser la sortie du bien de l'inventaire, du compte 2183.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes : Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité


Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 17/02/2023.....

Publiée et notifiée le 17/02/2023.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.